

Etaient présents :

- le directeur : Thierry Martin
- le Maire : M. Vincent
- l'adjointe du Conseil municipal chargée des affaires scolaires : Mme Cogné
- les enseignants : Isabelle Cariou, Dominique Jeannes, Tifenn Leprince, Mireille Vincent
- les représentants des parents d'élèves : Mme Babonneau, Mme Beaunée, Mme Bodrefaux, M. Defois, Mme Emeriau, Mme Lelaure, Mme Perray
- la D.D.E.N. : Mme Minot
- les ATSEM : Sylvie Coutand, Frédérique Martineau, Marion Pineau

Excusés :

- l'I.E.N. : M. Huchet
- la D.D.E.N. : Mme Minot
- enseignant : M Tiberi
- M. Bru, M Defois

Ordre du jour :

Compte-rendu du dernier conseil d'école
Ecole neuve
effectifs
questions diverses

Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole

Au sujet des rythmes (soumis au vote, lors du dernier CE) : par un courrier en date du 20 mai 2016, l'Inspecteur d'Académie valide nos nouveaux horaires, l'alternance des jours longs : mardi et vendredi et courts : lundi et jeudi.

Ces nouveaux horaires doivent encore être présentés au CDEN (du 1^{er} juillet), pour annexion au règlement type départemental.

Mme Minot souhaite rappeler que la fonction de DDEN qu'elle occupe, n'est pas un titre honorifique, mais bien une fonction officielle. Pour ce faire, elle lit aux membres du CE, un texte présentant l'ensemble de ses missions. Ce texte précise par ailleurs que le DDEN est également compétent quant à l'organisation des centres de loisirs et TAP. Pourquoi alors, n'a-t-elle pas été invitée lors des réunions préparatoires aux TAP ? Les représentants de la Mairie qui ignoraient cette expertise le regrettent et ne manqueront pas de dorénavant l'y inviter.

Ecole neuve

Les travaux avancent.

Quelques soucis : malgré les mises en garde du directeur qui avait demandé à ce que ce ne soit pas le cas, des camions circulent régulièrement sur le parking et devant le portail aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

M. Defois a adressé un courrier à l'organisme de sécurité pour l'en informer.

Demain, pose de la première pierre à 14h30. Ni les enseignants, qui à cette heure-là sont en classe, ni le directeur, absent de l'école le vendredi, ne pourront y assister.

Problème technique ce matin : suite aux fortes pluies de ces derniers jours, inondation de la salle de sports et de la cave de l'école (dans laquelle est stocké le matériel de l'association des parents d'élèves)

En ce qui concerne la cave, il semblerait que ce soit l'évacuation des eaux pluviales de la cour qui n'aurait pu se faire à cause d'une buse bouchée.

En ce qui concerne la salle de sport, dans le cadre des travaux de l'école neuve, les ouvriers ont bouché par inadvertance, un regard cimenté cette semaine.

Toujours dans le cadre des travaux inhérents à l'école neuve, un fourreau électrique a été arraché jeudi dernier, ce qui a entraîné la non alimentation en électricité du bâtiment modulaire occupé par la classe des CP, pendant 2 jours.

Les dommages ont eu lieu jeudi, Steeve en a immédiatement été informé. S'agissant d'un incident lié au chantier, il était nécessaire de passer par une démarche administrative auprès des responsables des travaux. La Mairie ne voulait pas faire intervenir ses agents afin de ne pas risquer d'être tenue responsable d'un quelconque dommage en aval.

Lundi matin, toujours pas d'électricité dans le modulaire. Mme Vincent se plaint alors auprès d'employés de la commune venus à l'école pour une autre intervention. Ils règlent le problème : tout simplement le disjoncteur à ré-enclencher.

La Mairie considère que ce n'était pas à elle de régler le problème car il relevait des responsables du chantier. Destruction des sanitaires des maternelles : initialement prévue le 1^{er} juillet

Le directeur a informé le chef de chantier que la date ne pourrait être respectée car il y a classe jusqu'au 5 juillet au soir. La destruction aura donc lieu le 6 juillet.

Une interrogation demeure : quand les cuvettes seront-elles démontées, puisqu'elles doivent être récupérées et ré-installées dans le couloir.

Il faudra de plus envisager le déménagement du réfrigérateur, de la gazinière...

Attention : le seul point d'eau chaude de l'école va disparaître, puisque c'est dans ce local à détruire que se situe le ballon d'eau chaude... à ré-installer dans le futur coin sanitaire

Attention : l'accès à la chaufferie doit être bouché. Comment y accèdera-t-on cet hiver ?

Le matériel de l'APE peut-il toujours être stocké aux ateliers municipaux ? Oui, répond la Mairie.

Accès à la cave le jour de la fête de l'école, demandé par l'APE.

Le Directeur : La Commission extra-municipale qui devait se réunir pour étudier les câblages électriques et autres « petits » travaux d'aménagement des classes de l'école neuve, n'a toujours pas été convoquée.

Ce n'est pas d'actualité pour le moment répond la Mairie. Elle se réunira dès la rentrée.

Le Directeur : Une réflexion est nécessaire en ce qui concerne les futurs locaux au sujet : du ménage, de certains investissements en matière d'équipements (tableaux, vidéo projecteurs interactifs, mobilier...)

En ce qui concerne l'avancée des travaux : pour l'instant le calendrier est respecté.

Effectifs

TPS 4, PS 11, MS 9, GS 16, CP 14, CE 21, CE2 10, CM1 12, CM2 15

La répartition :

- 2 classes de Cycle 1 : TPS, PS, MS, GS
- 1 CP-CE1 à 21,
- 1 CE1-CE2 à 24,
- et 1 CM à 27

en ce qui concerne le « partage » des CE1, les répartitions nominatives pas encore faites.

Conséquences sur les postes d'ATSEM :

Pour info, 3 intervenaient à l'école jusqu'à présent : 2 plein temps, et 1 mi temps

La Mairie avait envisagé de conserver seulement 1 ATSEM à plein temps pour une seule classe de TPS, PS, MS. Mais puisqu'il y aura l'an prochain, 2 classes de ce type, il faut ré-étudier la dotation...

- Sylvie est titulaire
- Le contrat de Marion arrive à son terme fin août

La Mairie n'a pas le choix, et doit assurer à Sylvie un poste car elle en est titulaire. Il ne pourra donc pas y avoir de renouvellement du contrat de Marion.

La Mairie demande s'il serait possible d'avoir 2 personnes qui interviendraient sur le 2^{ème} poste d'ATSEM ? Pas simple pour le suivi du travail des élèves.

Il y aurait donc à la rentrée de septembre, 2 ATSEM : l'une à temps plein, et l'autre calée sur les horaires actuels de Marion.

Décloisonnements en Anglais, et dans d'autres matières, avec la collaboration l'après-midi des enseignants des 2 classes de petits, pour alléger les classes de grands assez chargées.

En ce qui concerne Marion, les enseignants qui n'ont eu qu'à se féliciter de son travail auprès d'eux, regrettent qu'il ne lui ait été proposé que l'opportunité de 12 h d'animation.

Restaurant scolaire : Qui va être embauché lorsque Marie-Agnès prendra sa retraite ?

Ne serait-il pas possible de proposer ces heures à Marion, en complément ?

Plusieurs membres du CE regrettent que la Mairie n'ait peut-être pas, osée, être plus explicite quant aux opportunités d'embauche, finalement limitées, de Marion à l'issue de son contrat aidé.

Ménage des classes pendant les congés d'été : lié aux travaux...

Sylvie a l'habitude d'intervenir dès le début des congés. Est-ce toujours possible ?

Fauchage du jardin attenant au bâtiment modulaire abritant la classe de CP : à faire pour éviter l'intrusion de rampants.

Distributeur de savon à changer dans toilettes des filles.

Questions diverses

Cantine : des parents d'élèves ont appris par leurs enfants qu'il y aurait en ce moment 2 services ?

En effet, la Mairie a souhaité en faire l'expérience sur une semaine, suite à une « tournée » de 5 cantines de la commune nouvelle pour étudier leurs divers fonctionnements et leurs avantages ou inconvénients de chacun. L'objectif principal étant de limiter le bruit et ainsi faire du repas un moment plus détendu.

La semaine de test sera encadrée grâce au renfort de bénévoles, car pour l'instant le personnel est insuffisant pour assurer cette option. Si l'expérience était concluante, le choix de la pérenniser serait politique, car des embauches seraient alors nécessaires.

Achats : les modalités de financement des fournitures changent depuis la mise en place de la commune nouvelle.

Investissements : demande à déposer auprès de la commune nouvelle avant décembre.

Dépenses directement réglées sans budget spécifique : maintenance informatique, maintenance photocopieur, abonnement internet

Déplacements pris en charge : Scènes de Pays, piste routière, cross annuel

Achat des fournitures : par le biais de la caisse des écoles jusqu'à présent

Somme allouée pour cette année : 42 euros par enfant (plus qu'actuellement) C'est la moyenne de ce qui était versé jusqu'alors pour les 4 écoles publiques du secteur.

Consommables papier regroupés

Périodes de facturations fixes : 5 dans l'année

Souhait du directeur : pour le détail, garder l'interlocuteur local : Steeve Godineau

Interlocuteur pour l'assistance technique : Franck Tessier,

Plus : dépannage informatique

RASED

Gros souci cette année (plutôt récurrent) : en avril, l'enveloppe allouée aux frais de déplacement des personnels était consommée. Les interventions hors école de rattachement n'étaient donc plus possibles.

Intervention auprès de l'inspecteur par une motion du conseil des maîtres dénonçant cette situation.

Personnels des RASED reçus par le DASEN la semaine prochaine

Pour l'an prochain, la maîtresse E reste, la maîtresse G part en formation mais assure aussi sa mission auprès des élèves.

Recrutement d'un psychologue vacataire en fin d'année scolaire pour remplir les dossiers d'orientation.

Dorénavant, le recrutement des psychologues scolaires ne se fera plus obligatoirement dans le « vivier » des enseignants.

Transport scolaire

Lors du dernier CE : un point de départ dans les centres bourg et un point d'arrivée à l'école

Plusieurs points de ramassage intermédiaires seraient-ils possibles ? S'ils existent déjà (abri-bus) sur le circuit, sans doute que oui.

A partir du 1er septembre 2017, la compétence transport scolaire sera assurée par la région.

En attendant, c'est la commune qui la prend en charge pour la rentrée de septembre 2016.

Selon la carte scolaire définie, sont rattachés à l'école publique du Fuilet : les élèves résidant dans les communes de : La Boissière sur Evre, La Chaussaire et Le Puiset Doré.

Leur transport sera donc assuré de la périscolaire de leur commune de résidence jusqu'à l'école.

Service payant envisagé par les élus.

Puisque les communes de résidence ne proposent pas les services d'une école publique, cela semble un peu «choquant » ...

Ce n'est pas le cas sur le secteur de Beaupréau (service gratuit).

Coût par enfant : 1000€/an ; 156€ restent à la charge des parents.

Mme Minot (DDEN) fait remarquer que dans les Mauges, de nombreux bourgs sont sans écoles publiques (voire même sans école du tout). Il lui semble « ennuyeux » que faute de moyens financiers publics mis en œuvre, l'école de proximité devienne alors l'école privée.

N'est-ce pas finalement une dévalorisation de l'école publique.....

Question d'un parent : Comment entrer dans l'école quand le portail est fermé ? Pas de sonnette...

Question de la Mairie : Quand un point de « pré-rentree » sur les travaux pourra-t-il avoir lieu ? Lundi 22 août

Séance levée à 22h10